Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_2026_02_N14-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N14	**Nomenclature** 4.1	**Rapporteur** Gildas BERNARD	**Chef de projet :** Isabelle GUILLERM
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**		**Action : Créer une collectivité concernée**

Objet : Création d'un poste « administrateur systèmes et réseaux »

Gildas BERNARD, Vice-Président, rappelle que la mutualisation des Systèmes d'Informations et du Numérique a démarré au 01.01.2026 auprès de 12 communes.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 14 juin 2025, a décidé de la création d'un poste « Administrateur-trice Systèmes et Réseau », catégorie « A » ou « B », chef de projets techniques dans le cadre de la mutualisation avec les communes du territoire.

Or, cet appel à candidatures reste infructueux ; aussi, afin de faciliter le recrutement pour renforcer ce service, il est proposé la création d'un second poste au sein de la Direction Systèmes Informatisés et Numériques de catégorie uniquement « B » en modifiant aussi le contenu de la fiche de poste.
A l'issue du recrutement, le poste inoccupé serait supprimé.

Après avoir pris connaissance du Tableau des emplois ;
Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Social Territorial du 29 janvier 2026 ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Ressources Humaines du 5 février 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la démarche ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_2026_02_N14-DE

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- La création du second poste « Administrateur Systèmes et Réseau » selon les conditions suivantes :
  - Temps complet,
  - Catégorie « B » ; Filière technique, Cadre d'emploi des « Technicien » ;
  - Grade minimum : Technicien
  - Grade maximum : Technicien principal de 1ère classe ;
  - Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
  - Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.
- De mettre à jour du tableau des emplois ;
- D'inscrire au budget les crédits afférents.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

